



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2023

Le quatre mai deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUD, régulièrement convoqué le jeudi vingt-sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale GILLET, Maire de BAUD.

Etaient présents : Mme Pascale GILLET, M. Philippe ROBINO, Mme Martine LE LOIRE, M. Eugène LE PEIH, M. Laurent HAMON, Mme Catherine CADORET, M. Patrick GRIGNON, Mme Nelly LE HEN, Mme Marie-José LE GUENNEC, Mme Marie-Yvonne ALLANO, M. Philippe LE VESSIER, Mme Elodie AUGUY, M. Maxime PASCO, Mme Magali ROBIC, Mme Séverine LE SAGER, M. Anthony LE HIR, Mme Maëlle L'HINGUERAT, M. Patrice LE PADELLEC, Mme Patricia LE DIAGON, M. Thierry LUCAS, Mme Nelly FOURQUET, Mme Sophie LE PALLEC, M. Gwenolé JAOUEN, Mme Emmanuelle BOURET, Mme Magali LOT.

Absents : Mme Isabelle BOHELAY, M. Yvon LE CLAINCHE, M. Franck TRULIN, M. Anthony LUCAS

Procuration : Mme Isabelle BOHELAY à M. Philippe ROBINO
M. Yvon LE CLAINCHE à Mme Pascale GILLET
M. Franck TRULIN à Mme Martine LE LOIRE
M. Anthony LUCAS à Mme Catherine CADORET

Secrétaire de séance : M. Anthony LE HIR

Objet : ZAC des Oiseaux – avenant n°2 à la concession d'aménagement avec MORBIHAN HABITAT.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 14 février 2014, le Conseil Municipal a attribué à EADM (Espace, Aménagement et Développement du Morbihan) la concession publique d'aménagement de la ZAC des oiseaux. La date de prise d'effet de la concession d'aménagement a été notifiée le 28 juin 2014 pour une durée de 8 ans.

Le contrat initial a fait l'objet d'un avenant n°1, validé par une délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2020, qui a transféré le contrat de concession de l'aménagement au profit de l'Office public BRETAGNE SUD HABITAT.
Par la suite, à compter du 1er janvier 2023, BRETAGNE SUD HABITAT est devenu MORBIHAN HABITAT.

Aussi, considérant le compte rendu d'activités fait à la collectivité au 31 décembre 2021, et dans un contexte de forte tension en matière d'habitat, la perspective d'une livraison de 20 nouveaux lots viabilisés au printemps 2023, il convient d'allonger la durée de la concession afin de mener à bien la commercialisation de la tranche 2 et l'engagement des aménagements de la tranche 3 de la Z.A.C des oiseaux.

En conséquence, une prolongation de la durée de la concession est proposée pour une période de 7 années supplémentaires (nouvelle échéance au 28 juin 2030).

Vu les articles L.300-5 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la concession d'aménagement signée le 28 juin 2014 et devenue exécutoire à cette date entre la commune de BAUD et la société EADM pour une durée de 9 années.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Approuve l'avenant n°2 à la concession d'aménagement afin de proroger sa durée et permettre la poursuite de l'aménagement de la Z.A.C des Oiseaux,

Autorise Madame la Maire, ou un adjoint au Maire par subdélégation à signer cet avenant,

Donne tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour exécuter cette décision.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire,**

Le Maire,



Pascale GILLET